

OBJET : Renouvellement des conseillers municipaux et communautaires – Élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 - Convocation du Conseil Municipal – Élection du Maire et des adjoints.

**Dimanche 22 mars 2026 à 11 heures – Salle communale
Maurice Watrelot (salle des fêtes) à PHALEMPIN**

L'ordre du jour de la réunion est fixé ainsi qu'il suit :

- 1°- Rappel des résultats du scrutin du dimanche 15 mars 2026 et installation des conseillers municipaux élus ;
- 2°- Élection du Maire (article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- 3°- Détermination du nombre des adjoints au Maire (article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- 4°- Élection des adjoints au Maire (article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- 5°- Délégation accordée au Maire relative à certaines décisions, pour la durée du mandat municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- 6°- Référentiel budgétaire et comptable M57 - Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal ;
- 7°- Lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

